

Les boursiers sur critères sociaux en 2022-2023

Durant l'année universitaire 2022-2023, dernière année avant la mise en œuvre de la réforme des bourses de la rentrée 2023, 665 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du MESR, soit une baisse de 7,6 % en un an. La part de boursiers au sein des formations ouvrant droit aux bourses a, quant à elle, diminué de 1,4 point pour atteindre 36,3 %, niveau le plus bas depuis 2012. Cette baisse poursuit celle déjà constatée l'année précédente. La diminution progressive de la part des boursiers dans les formations sélectives, comme les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce, a été continue depuis dix ans.

En 2022-2023, 665 000 étudiants boursiers

Durant l'année universitaire 2022-2023, 665 000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (BCS) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche¹ (MESR). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le MESR à recevoir des boursiers (appelée « formation éligible »). Des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme doivent également être remplies. Les BCS sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille, appréciées selon un barème national. La BCS comporte huit échelons (de OBIS à 7), chacun correspondant à un montant annuel de bourse (de 1 084 euros à 5 965 euros). Pour les bacheliers bénéficiant d'une BCS et ayant eu une mention « Très bien », une aide au mérite vient compléter la BCS durant trois ans. En 2022-2023, cette aide était de 900 euros.

Effectifs de boursiers sur critères sociaux

	Montant annuel en euros *	Effectifs	%	% de femmes
Echelon OBIS	1 084	213 214	32,1	57,5
Echelon 1	1 793	91 459	13,8	58,1
Echelon 2	2 701	47 516	7,1	58,3
Echelon 3	3 458	47 621	7,2	58,8
Echelon 4	4 217	46 723	7,0	59,6
Echelon 5	4 842	86 008	12,9	59,7
Echelon 6	5 136	76 039	11,4	59,6
Echelon 7	5 965	56 632	8,5	61,1
Total		665 212	100	58,7
<i>Aide au mérite</i>	900	46 269	7,0	64,5

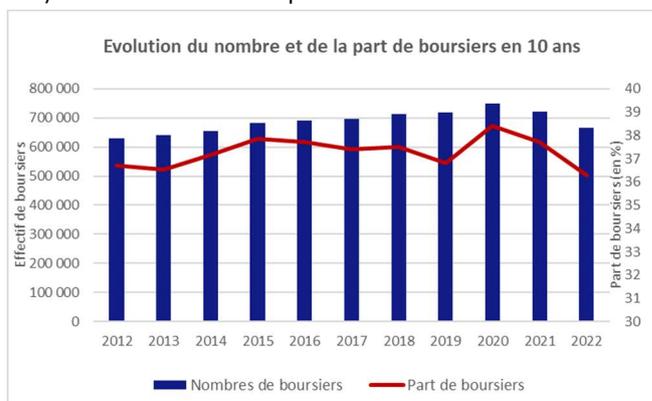
Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2023
Champ : France (hors Polynésie Française et Nouvelle Calédonie)

Près d'un tiers des étudiants boursiers perçoivent une bourse à l'échelon OBIS. L'échelon 7, correspondant aux étudiants les

plus précaires, concerne 8,5 % des boursiers. Comme les années précédentes, les étudiantes sont plus souvent boursières (quatre sur dix) que les étudiants (trois sur dix)².

La baisse des effectifs et de la part des boursiers s'est accentuée

Le nombre de boursiers avait connu une première baisse de 3,9 % en 2021-2022. Cette baisse signalait un retour aux effectifs antérieurs à l'année universitaire 2020-2021, marquée par la crise sanitaire et la hausse du nombre et de la part de boursiers. En 2022-2023, dernière année avant la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2023, la baisse s'accroît : le nombre de boursiers a diminué de 7,6 % en un an. Les effectifs de boursiers avoisinent ainsi ceux de 2014-2015. La part de boursiers parmi les étudiants inscrits en formation éligible a, quant à elle, baissé de 1,4 point. Cette part de 36,3 % est la plus faible observée depuis 10 ans. La baisse des effectifs des boursiers est le résultat de la diminution du nombre d'étudiants dans les formations éligibles aux BCS (-4,1 % en un an) et de la baisse de la part d'étudiants boursiers dans ces



Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2023, SISE-Inscrits, Scolarité, Synthèse-SISE
Champ : France (hors Polynésie Française et Nouvelle Calédonie)

¹ Les étudiants peuvent bénéficier d'autres aides, non prises en compte ici : les aides spécifiques ponctuelles du MESR, les bourses d'établissement et des autres ministères. Par ailleurs, plus de 17 millions de repas à 1€ ont bénéficié aux boursiers entre septembre 2021 et juin 2022

² Voir Annexe 1 - Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie et le sexe

formations. La diminution des effectifs d'étudiants éligibles aux bourses est particulièrement marquée dans les deux filières comportant les proportions de boursiers les plus élevées : -9,9 % en instituts universitaires technologiques (IUT) et -8,6 % en sections de technicien supérieur et assimilés (STS). Elles sont liées à la forte hausse de l'apprentissage, notamment en STS (+14,1 %³). Or ce statut de formation n'ouvre pas droit aux bourses.

Des boursiers plus nombreux et plus précaires en STS

De forts contrastes existent selon la filière et le type d'établissement. Les établissements publics accueillent une part deux fois plus importante de boursiers sur critères sociaux que les établissements privés.

Boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	Effectifs	% de boursiers	% échelons 5-6-7 parmi les boursiers
Université	470 926	39,1	32,5
dont : Préparation DUT	42 046	45,0	28,6
Filières ingénieurs	7 835	33,4	21,0
Univ. hors DUT et Ingé.	421 045	38,8	33,1
CPGE	20 770	26,5	24,9
dont : secteur public	18 887	28,3	25,1
secteur privé	1 883	15,9	23,1
STS et assimilés	99 260	52,6	40,9
dont : secteur public	80 167	56,0	43,1
secteur privé	19 093	42,0	31,8
Form. d'ingénieurs hors univ.	19 490	21,8	21,8
Écoles de commerce	16 074	11,2	29,8
Grands étab. de type univ.	5 801	22,2	33,1
Étab. univ. privés	9 991	27,4	23,9
Autres écoles	18 842	28,6	27,8
Scolarité à l'étranger (1)	4 058	-	-
Total bourses	665 212	36,3	32,9
dont : secteur public (2)	597 705	39,3	33,3
secteur privé (2)	63 449	20,3	28,4

Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2023, SISE-Inscrits, SCOLARITE, Synthèse-SISE

Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle Calédonie)

Plus de la moitié des étudiants en STS sont boursiers (52,6 %), soit presque deux fois plus qu'en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE, 26,5 %). La part des boursiers dans les formations d'ingénieurs diffère selon qu'elles soient universitaires (33 %) ou non (22 %). Les écoles de commerce sont les formations qui accueillent le moins d'étudiants boursiers (11 %). Par ailleurs, les boursiers en STS, qui sont déjà les plus nombreux, sont aussi les plus précaires. En STS, quatre boursiers sur dix appartiennent aux échelons les plus élevés. C'est deux fois plus que dans les filières d'ingénieurs, qu'elles soient universitaires ou non. Les filières d'ingénieurs sont d'ailleurs celles qui accueillent la plus faible part de

boursiers des échelons 5 à 7, suivies par les établissements universitaires privés et les CPGE.

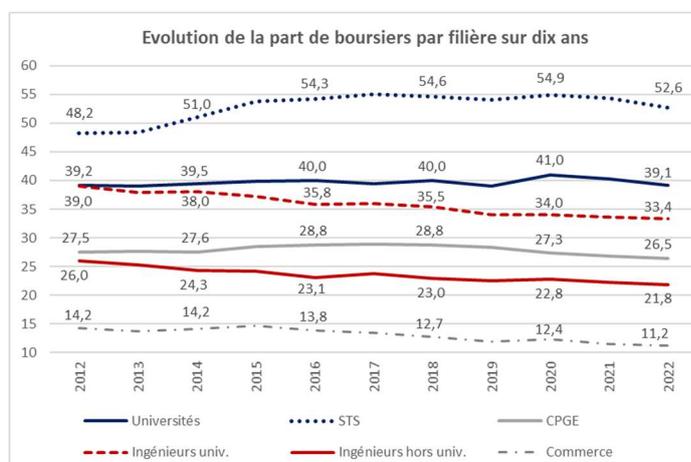
Baisse continue de la part de boursiers dans les filières d'ingénieurs et de commerce depuis 10 ans

Ces contrastes s'accroissent depuis 10 ans. Si toutes les formations présentent une part plus faible de boursiers par rapport à 2021-2022, l'évolution sur dix ans est plus hétérogène. Depuis 2012-2013, les deux filières qui ont connu la plus forte diminution de la part de boursiers sont celles d'ingénieurs, qu'elles soient universitaires (-5,6 points) ou non (-4,2 points). Viennent ensuite les écoles de commerce (-3,1 points) et les CPGE (-1,1 point). Si l'augmentation de l'apprentissage peut expliquer une partie de cette baisse en écoles de commerce et d'ingénieurs, filières où les apprentis viennent de milieux plus modestes que les scolaires⁴, ce n'est pas le cas pour les CPGE, où l'apprentissage n'est pas possible. La part de boursiers est relativement stable pour les universités et elle a augmenté de 4,4 point en dix ans pour les STS, avec une très forte progression entre les rentrées 2013 et 2015. C'est cependant en STS production que cette part diminue le plus par rapport à 2021-2022 (-2,1 points) ainsi qu'en CPGE économique (-2,3 points).

Les disparités par académie ont persisté en 2022-2023

Environ un tiers des étudiants des académies de Strasbourg et de Lyon sont boursiers, contre un peu plus d'un quart dans les académies de Paris et Versailles⁵. En comparaison, en Outre-mer la part des boursiers est plus élevée et varie entre 47 % et 63 % selon les départements. Cependant, c'est dans ces académies d'Outre-mer que la baisse du taux de boursiers a été la plus marquée en 2022-2023 (-5,8 points en Martinique, -3,6 points en Guyane, -3,2 points en Guadeloupe).

Marie FOURRÉ
MESR-SIES



Source : MESR-SIES / Système d'information AGLAE, extraction 15/03/2023, SISE-Inscrits, SCOLARITE, Synthèse-SISE Champ : France (hors Polynésie française et Nouvelle Calédonie)

³ Note Flash N°13 du SIES, Septembre 2023

⁴ Note d'information du SIES « Les étudiants en apprentissage dans l'enseignement supérieur : effectif, profil et réussite »

⁵ Voir Annexe Carte - Proportion de boursiers sur critères sociaux par académie en 2022-2023 (en %)